

N° 2022/12/08/04 - OBJET : Modification compositions de certains comités consultatifs.

Le huit décembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le deux décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

**Étaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, WAJS Alexandre, GERMAIN Emilie, Christine GARCIN-GOURILLON, Sylvie NARDI, Dominique STEKELOROM, Bernadette SAMUEL, Fabienne CITI jusqu'au point 23 inclus, REYNOUD Henri, Mathieu BONARD, Laurent JUGLARET, FABRE Thierry, Murielle GARZINO, Marie-Pierre CALLET, CHAIX Alain, Lucie BABIN

**Pouvoirs** : Fabienne CITI a donné pouvoir à Christine GARCIN-GOURILLON à compter du point 24.

**Absents excusés** : Fanny ARSAC et LAFFITTE Patrick

**Secrétaire de séance** : Alain CHAIX

**Rapporteur** : Jean-Christophe CARRÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la démission par courrier réceptionné le 7 Novembre 2022 de Madame Delphine ALVADO et l'installation en début de séance de Madame GARZINO Murielle en qualité de conseillère municipale.

Par conséquent Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de remplacer Delphine DAVID par un élu du groupe « ensemble pour Maussane les Alpilles » dans tous les comités dans lesquels elle siégeait « es-qualité » et que Madame Murielle GARZINO par courrier reçu le 5 Décembre dernier a démissionné de l'ensemble des comités consultatifs dans lesquels elle siégeait en qualité de non élue.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Vu** l'accord unanime pour procéder à un vote à main levée

**Vu** l'article L 2143-2 du CGCT,

**Vu** le règlement intérieur du conseil municipal adopté par délibération du 12 Novembre 2020 et modifié par délibération du 23 Juin 2022,

**Vu** l'article L2121-21 du CGCT,

**DESIGNE** les personnes ci-après afin de siéger à la place de Delphine DAVID :

-comité tourisme, communication et festivités : Murielle GARZINO

-comité finances et moyens généraux : Emilie GERMAIN

-comité aménagement du territoire et développement durable : Murielle GARZINO

-comité urbanisme et développement économique : Murielle GARZINO

-comité culture, traditions et patrimoine : Murielle GARZINO

-comité éducation, jeunesse et petite enfance : Murielle GARZINO

-comité agriculture : Murielle GARZINO

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 15/12/2022

Publication sur le site de la mairie le : 15/12/2022

Secrétaire de séance,

Le Maire,

**Alain CHAIX**

**Jean-Christophe CARRÉ**



**N° 2022/12/08/05 - OBJET : Désignation au comité de la caisse des écoles.**

Le huit décembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le deux décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

**Etaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, WAJS Alexandre, GERMAIN Emilie, Christine GARCIN-GOURILLON, Sylvie NARDI, Dominique STEKELOROM, Bernadette SAMUEL, Fabienne CITI jusqu'au point 23 inclus, REYNOUD Henri, Mathieu BONARD, Laurent JUGLARET, FABRE Thierry, Murielle GARZINO, Marie-Pierre CALLET, CHAIX Alain, Lucie BABIN

**Pouvoirs** : Fabienne CITI a donné pouvoir à Christine GARCIN-GOURILLON à compter du point 24.

**Absents excusés** : Fanny ARSAC et LAFFITTE Patrick

**Secrétaire de séance** : Alain CHAIX

**Rapporteur** : Emilie GERMAIN

Madame le rapporteur rappelle à l'assemblée que par délibération n°2020/06/04/21 du 04 Juin 2020 ont été désignés les élus du conseil municipal siégeant au comité de la caisse des Ecoles. Elle indique à l'assemblée que Madame Delphine ALVADO doit être remplacée suite à sa démission de ses fonctions de conseillère municipale.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Vu** l'accord unanime pour procéder à un vote à main levée

**Vu** la délibération n°2020/06/04/21 du 04 Juin 2020

**DESIGNE** Madame Murielle GARZINO pour siéger au comité de la caisse des écoles en qualité de membre issu du conseil municipal.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 15/12/2022

Publication sur le site de la mairie le : 15/12/2022

Secrétaire de séance,

Le Maire,

**Alain CHAIX**

**Jean-Christophe CARRÉ**

